

Extrait du journal "LE TELEGRAMME" du 5 JUIN 1908.

11^e Commission aux agents des notes de fin
d'année.

REVENDEICATIONS DU PERSONNEL DE LA COMPAGNIE DES TRAM-
WAYS A VAPEUR DE L'AUDE.

ou des autres Compagnies 12^e Commission de M. Lelu, Chef de

1^{er} 1^{er} Commissionnement après un an de service et inscription
à la Caisse des retraites avec effet rétroactif.

2^o Augmentation tous les trois ans à raison de 12 francs,
avec effet rétroactif. Avancement à l'ancienneté.

3^o Création d'une Caisse de prévoyance, alimentée par le
personnel, la Compagnie et le Département.

4^o En cas d'accident, solde entière pendant toute la
durée du traitement.

5^o Cinquante deux jours de repos par an, soit trois jours
par mois, et seize jours de congé par an.

6^o Réglementation du travail par Arrêté Préfectoral
sur la base des arrêtés réglementant le travail dans les
grandes Compagnies.

7^o Que l'indemnité de logement accordée à certains
agents soit étendue à tous les agents de la même catégorie.

8^o Qu'une indemnité soit allouée aux garde-freins, chefs
de trains, cantonniers, agents de la traction et autres, mis
par le service dans l'obligation de prendre leur repas
dehors.

9^o Que les garde-freins faisant le service permanent
de chefs de trains soient titulaires dans ce dernier emploi.

10^o Qu'une indemnité de vivres soit allouée aux agents

des sections de Narbonne et de Lézignan.

11° Communication aux agents des notes de fin d'année.

12° Suppression immédiate des retraites de l'Etat ou des autres Compagnies (à l'exception de M. Lelu, Chef de l'Exploitation).

13° Paiement intégral des journées d'absence pour faits de grève.

14° Suppression de gratifications.

15° Aucun renvoi n'aura lieu pour fait de grève et chaque agent sera réintégré à son poste.

16° Carte d'identité pour chaque agent valable sur tout le réseau.

17° Révocation immédiate de l'agent enquêteur Galant et de l'agent délateur Delquié.

Narbonne, 2 Juin --10 h 45 matin

Henryot, Directeur Tramways de l'Aude. Paris

N'ayant reçu aucune satisfaction aux revendications
formulées par personnel grève déclarée dans 48 heures
Par ordre du Comité.

Aiguille

— (agent du Midi - Section
de Narbonne) —

Henryot, 65 rue de la Victoire Paris

Grève officiellement décidée pour Jeudi matin par
réunion Narbonne. Hier soir communication du Préfet au
Président groupe Narbonne annonçant réception note Cie;
pas changé dispositions arrêtées; placards imprimés
donnant aux populations motifs seront affichés demain.
Votre présence est utile. Assisterai demain réunion
Sous-Préfecture pour dispositions à prendre.

Lelu

Proclamation

Chers Compatriotes,

Les employés de la Compagnie des Tramways de l'Aude se mettent en grève dans une idée de justice et d'humanité. Nous regrettons vivement de vous occasionner, par ce fait, quelques ennuis et vous demandons humblement pardon.

Notre mouvement a été suscité par l'indifférence de nos dirigeants vis à vis des revendications justes qui leur ont été soumises pour améliorer notre sort et par les promesses fallacieuses qu'ils font miroiter devant nous depuis des années. A cette indifférence, la Compagnie fait peser sur nous le joug impitoyable de la délation et de la calomnie et exploite d'une façon qui n'appartient pas à notre régime républicain, notre ardeur, notre énergie et notre bonne volonté.

Un fait saillant de révocation vient de démontrer clairement les caprices et les tendances à l'inquisition de nos maîtres; car, il faut bien vous le dévoiler, il y a eu jusqu'à présent dans notre Compagnie des maîtres et des esclaves.

Citoyens,

Ces esclaves ce sont vos compatriotes; ce sont ceux qui aujourd'hui réclament leur droit à la vie et au soleil de la liberté. Les liens tressés de mensonges et de calomnies nous blessent et nous tuent dans notre conscience

et nous voulons savoir en fin de compte si, en dénonçant les faits et si, en nous dressant hardiment devant tant d'arbitrage, nous parviendrons à conquérir le prestige qui nous est dû et à conjurer l'oppression qui nous détient.

La grève est l'arme légale que la prévoyance du législateur a mise dans la main de l'ouvrier pour la défense de ses droits. Nous allons nous en servir avec calme, mais avec obstination.

Nous faisons un appel fraternel aux populations qui auront à supporter les inconvénients de cet état de choses, à tous les ouvriers, camarades de misère, et à tous ceux qui, animés de l'idée de justice et de fraternité, pensent que le besoin de vivre est un besoin sacré.

Soyez de cœur avec nous, votre générosité nous encouragera et nous soutiendra dans la lutte si juste et si humanitaire que nous venons d'entreprendre et l'œuvre d'assainissement, d'émancipation morale et de justice, s'accomplira à la satisfaction de tous.

Les employés de la Compagnie.

Narbonne, Dimanche 7 Juin 1908.

A Monsieur le Président du Conseil d'Administration
de la Compagnie.

Monsieur le Président,

J'ai la grande satisfaction de pouvoir vous annoncer
que la grève qui a débuté Jeudi matin sur la plus grande
partie de notre Réseau est terminée.

La reprise générale du service aura lieu Mardi
matin; elle a été votée tantôt par l'unanimité de l'assemblée
générale des grévistes.

J'allois de suite vous dire que, pendant l'arrêt du
travail les grévistes ont fait preuve du plus grand calme
et n'ont commis le moindre acte de violence ou de sabotage.
Leur tenue à l'égard de leurs chefs, a été, comme par le passé,
correcte et respectueuse.

Je joins à ma lettre l'état des revendications qui
m'a été soumis et qui a fait l'objet des discussions répétées
à la Sous-Préfecture et sous la présidence du Préfet.

Les points auxquels les réclamants attachaient le
plus d'importance étaient: le Commissionnement, la Caisse de
retraites; la Caisse de Prévoyance; la Communication des notes
de fin d'année; la suppression des gratifications et surtout
la révocation Galand Delqué.

Pour longues qu'aient été les discussions, et en plus
embrouillées et confuses, nous avons fini par éclaircir la
plupart des points et les faire comprendre aux délégués.

Mais la question des Retraites a été l'objet de la part des agents de demandes ridicules, d'exigences absurdes. Aucun d'eux n'entend le premier mot à cette affaire. Ils voulaient en particulier que le Préfet fixât la quantum de la participation du Département, et comme il n'arrivait pas à leur faire comprendre que ce n'était pas son rôle d'engager les finances départementales, que cela dépendait du Conseil Général et bien qu'il leur promît formellement tout son appui près de cette Assemblée, ils étaient persuadés que le Préfet les voulait berner.

Les pourparlers, après colère du Préfet, ont là dessus été deux fois rompus. Enfin un délégué du Syndicat National, arrivé hier, a semblé leur ouvrir l'esprit puisque leur obstruction a cessé, mais je ne suis pas certain pour cela qu'ils aient compris.

Quant à la forme de Caisse, il est bien entendu qu'elle n'a pas été examinée et qu'elle résultera du travail de la Compagnie et du Département.

J'ajoute que j'ai insisté pour que les agents désignent, un jour prochain, leur délégué à la préparation des Statuts: ils ont l'air d'avoir conscience de leur ignorance, ils hésitent et disent s'en rapporter à la Compagnie.

Mais ce sont là des points de détail qui s'arrangeront.

Je reprends maintenant, dans leur ordre, les différentes réclamations avec la solution intervenue:

1^o J'ai accordé le commissionnement à partir du 1^{er}

Juillet pour les agents ayant une année au moins de service.
C'est une simple satisfaction morale.

Les versements des agents pour l'Epargne étant de 3,50 %, la participation de la Compagnie sera de 1,75 %. Au bout de 3 ans, la Compagnie portera son versement à 2 % et au bout de 6 ans à 2,50 %.

Le Département fera presque sûrement la même chose.

2° Rien accordé et aucun changement à la situation actuelle.

3° La Caisse de Secours sera du même type que celle du Sud-Ouest et conforme à nos prévisions.

4° Rien accordé, la Caisse de Secours règle cette question.

5° Rien accordé. La question du Repos hebdomadaire pour les Compagnies secondaires étant à l'étude, on attendra que la loi en détermine les charges.

6° Nous ferons prendre des Arrêtés préfectoraux réglementant le travail des agents. C'est une satisfaction de mots, car les arrêtés ne modifieront pas ou très peu les conditions actuelles.

D'ailleurs ces arrêtés sont de droit et le Contrôle m'avait, à diverses reprises, demandé de lui soumettre mes propositions.

7° Rien de changé à la situation actuelle.

8° Rien accordé.

9° Rien accordé.

10° J'ai fait droit en partie à cette réclamation justifiée, mais seulement pour les agents habitant Lézignan et Marbonne. C'est une charge annuelle de 1.200 fr environ.

11° Accordé. Satisfaction purement morale.

12° Rien de changé.

13° Le Conseil de discipline est accepté pour l'examen des seuls cas de révocation.

14° Bien entendu je n'ai rien accordé et rien ne sera changé dans le personnel actuel. Pour l'avenir, à l'exception des emplois supérieurs, la Compagnie ne recrutera aucun agent retraité ou ayant plus de 35 ans.

16° J'ai accepté cette demande plutôt favorable à la Compagnie.

15° et 17° A la demande instante du Préfet et en raison de la sagesse du Personnel, j'ai souscrit à ces deux demandes.

18° J'ai accepté de délivrer la carte demandée. C'est une satisfaction d'amour propre pour les agents qui veulent se rapprocher des employés des grandes Compagnies.

19° Cette irritante question est revenue à diverses

reprises en discussion. Les agents ont compris que la Cie ne commettrait pas la mauvaise action qu'on lui demandait et ont promis d'oublier leurs griefs.

20° Bien entendu, M. le Préfet et moi avons souscrit à cette demande.

J'ai ainsi passé en revue, Monsieur le Président, les points divers qui ont fait l'objet des négociations que je vous ai sommairement indiquées.

La Cie avait devancé les désirs des agents dans les questions importantes de Caisse de secours et d'Epargne: la solution est telle qu'elle l'indiquait; sur la plupart des autres le personnel a obtenu des satisfactions d'amour propre auxquelles il tenait: il m'a semblé difficile de les lui refuser.

Si vous voulez bien, Monsieur le Président, estimer avec Messieurs les Administrateurs que je n'ai pas dépassé les dispositions que le Conseil, dans sa bienveillance pour le personnel, aurait lui même prises, j'aurai la satisfaction, ainsi que mon collaborateur M. Bonnal, d'avoir contribué à amener la fin assez prompte d'une situation qui pouvait devenir fâcheuse pour les intérêts de la Compagnie.

Veuillez agréer, etc,

Le Directeur de la Compagnie

signé: G. Henryot